



Achat de l'actif d'une SARL par un auto entrepreneur

Par **bonapart**, le **23/02/2009** à **14:16**

Bonjour,

Je voudrai savoir si s'est légal pour un futur auto entrepreneur que je suis de racheter simplement l'actif d'une SARL en difficulté pour continuer l'activité.

En effet, le chiffre d'affaire pour un auto entrepreneur qui choisi le régime de la micro entreprise dans le secteur de la vente à consommer sur place et de 80.000 Euros/an avec franchise de TVA.

Je suis salarié d'une SARL qui ne fait que 65.000 Euros/an mais qui a des difficultés de trésorerie du simple faite des charges fixes qui lui sont imposées.

Mon but étant de créer ma micro entreprise et de racheter seulement l'actif de cette SARL pour pouvoir conserver les clients et le mobilier. Il reste encore 6 ans de bail que je reprendrai. Cette SARL a t'elle le droit de vendre son actif avant de faire un dépôt de bilan et une liquidation ?

Merci